

# Orientation 3.1 Maintenir les paysages remarquables

## Orientation 3.1 Maintenir les paysages remarquables

### Mesure 3.1.1 Gérer les grands sites paysagers

**Rôles de l'EPPNE** : sensibilisation et accompagnement technique des maîtres d'ouvrage à l'élaboration des plans de gestion de sites fixant les enjeux et les priorités

page 58

Référence ID de l'article : #1059

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-08-13 16:05